

l'enseignement en question(s)

Religion/morale ou un cours pour tous ?

La Cour constitutionnelle a ébréché notre organisation des cours de religion/morale. Mais quelle voie suivre ? Un livre publié par l'UCL fait le point sur ce dossier explosif.

Qui pourrait encore l'ignorer ? Le 12 mars, la Cour constitutionnelle a fait valoir que si l'école publique a le devoir d'organiser le cours de religion/morale, on ne peut obliger les parents (et les élèves majeurs) à choisir – pour la Cour, le cours de morale a perdu sa neutralité et est un cours philosophiquement engagé. Conclusion : les élèves doivent pouvoir se faire dispenser du cours de religion/morale.

On connaît la suite. Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, a décidé d'adapter notre système à l'avis de la Cour. On pourra donc se faire dispenser de la religion/morale. Et les dispensés auront un cours à part (appelé « encadrement pédagogique alternatif » ou EPA). Les élèves y travailleront le thème de la citoyenneté. Ils devront produire des textes, des élocutions,

etc. Cet EPA sera coté comme n'importe quel autre cours.

Ce système agira à la rentrée 2015. Et un plus tard, on... rebat les cartes. Conformément à l'accord de majorité PS-CDH, on casse le moule : on réduit la religion/morale de 2 à 1 heure. Et l'heure libérée est consacrée à un cours de citoyenneté.

Ce scénario est le compromis concédé par le CDH au PS, qui souhaite 2 heures de citoyenneté et l'effacement du cours de religion/morale.

Est-il satisfaisant ? Le scénario 1 heure + 1 heure ne sera-t-il qu'une étape vers les 2 heures de citoyenneté ?

Ce sont les questions de l'heure. Pour (bien) les éclairer, l'UCL vient de publier un ouvrage collectif et pluraliste (1), réunissant une brochette d'historiens, juristes, philosophes et acteurs de terrain.

Nous avons interviewé deux des signatures de cet ouvrage.

Parmi bien d'autres choses, celui-ci évoque la piste de l'effacement de la religion/morale. Pour dire que cette piste a ses côtés séduisants (les élèves ne sont plus séparés et le cours de citoyenneté serait notamment l'occasion d'un regard sur l'ensemble des religions, et plus une seule).

Mais l'affaire aurait aussi ses dangers, dont celui de favoriser le développement d'écoles confessionnelles, à l'image des écoles juives, protestantes ou musulmanes. Alternative : généraliser les 2 heures de citoyenneté et organiser des cours de religion/morale en option. ■

P. Bn

(1) *Morale et religions à l'école ? Changements de paradigme*, sous la direction de Jean Leclercq, Presses universitaires de Louvain, coll. Empreintes philosophiques, n°9, 238 p, 19,50 euros.

le philosophe « Le libre doit se sentir interpellé »

Jean Leclercq est professeur de philosophie à l'UCL et formateur à la neutralité pour l'ULB où il intervient notamment sur la place des religions à l'école. Il est le coordinateur de l'ouvrage « *Morale et religions à l'École ? Changements de paradigme* ».

Il est urgent désormais de changer ce système qui sépare les élèves ?

C'est très clair. Le système actuel est contre-productif car il sépare les étudiants en fonction d'une identité dite « philosophique ». Cette catégorisation n'est pas bonne, surtout quand on aborde la question du sens. Il faut changer un système qui ne correspond plus à une société désormais pluraliste et pluri-convictionnelle. La sociologie

qui a vu naître le pacte scolaire est archaïque. La question essentielle désormais c'est la citoyenneté. Il est urgent d'avoir un enseignement organisé autour de cette question. L'arrêt de la cour constitutionnelle a ouvert une brèche mais on oublie qu'il vient après un autre événement important : la déclaration de politique communautaire qui remplace une heure de morale ou religion par une heure de citoyenneté. C'est une décision politique fondamentale. Dans la foulée, l'arrêt de la cour manifeste que le système belge s'effondre.

À remplacer dès septembre 2015 ?

L'arrêt est tombé en mars et la ministre Milquet l'a pris très au sérieux, il faut lui rendre cela. Organiser cette rentrée sera très complexe mais le plus important c'est le cours de citoyenneté prévu dans

l'accord de gouvernement pour septembre 2016 il devra répondre à deux exigences fondamentales : il devra être soumis aux exigences de la neutralité et à l'inspection.

Que mettre dans ce cours ?

À cet égard, la déclaration gouvernementale avance trois orientations intéressantes : la démarche philosophique, la citoyenneté (l'éducation civique, le fonctionnement d'une démocratie) et l'histoire des religions et de la laïcité. Ce dernier point n'a rien à voir avec les cours convictionnels actuels qui ne sont rien d'autre que des cours catéchétiques. Parler « sur les religions » est différent de parler « à partir des religions » avec les outils critiques que sont ceux des sciences.

Cette évolution doit-elle interpellier l'enseignement libre ?
Elle devrait l'interpeller mais ça n'a pas l'air d'être le cas. Quand le Segec affirme qu'il fait de la philosophie, de l'interconvictionnel et de la citoyenneté dans les cours de religion, je n'y crois pas. Notamment car leur éducation à la citoyenneté se fait dans un système qui est référencé à une tradition religieuse. J'espère que du

côté de l'enseignement libre on va prendre cette évolution au sérieux car derrière cela il y a un enjeu important, tout le monde a besoin d'éducation à la citoyenneté, en ce compris les élèves du libre.

Comme professeur d'une université catholique, est-ce simple de plaider pour une vision plus laïque ?

Mon université est sur ce plan tout à fait ouverte, je la crois profondément pluraliste. La laïcité est pour moi quelque

chose de fondamental. On a aujourd'hui avant tout besoin de laïcité et de citoyenneté, ce qui ne veut pas dire qu'on est dans un système antireligieux. Il faut en fait relativiser la place du religieux dans la société. La citoyenneté, c'est redire et apprendre concrètement dans une classe que les principes du droit civil sont supérieurs à ceux des prescrits des différentes religions ! ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF

l'historienne « Le système belge est intenable »

Caroline Sägesser est docteure en histoire (ULB). Spécialiste du financement des cultes, elle est actuellement chercheuse à l'Observatoire des religions et de la laïcité (Orela) du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL) de l'ULB.

Revenons à l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Comment se fait-il qu'on tombe sur le dos du cours de morale pour lui dire, tout à trac, qu'il n'est plus neutre ?

La Cour note que toutes les communautés convictionnelles reconnues disposent d'un cours correspondant à leur orientation. Et elle dit que si c'est valable pour les religions reconnues, c'est valable aussi pour la laïcité dite organisée, financée et reconnue depuis 2002.

Notre système est généreux : il suffit qu'un élève le demande et il a un prof de religion/morale.

Oui. Mais l'idée de permettre à toutes les convictions reconnues d'avoir un cours est intenable sur le plan pratique. Indépendamment de toute position de principe, l'augmentation du nombre de convictions reconnues rend notre logique héritée du Pacte scolaire intenable.

Précisément : vous dites rien que, rien que pour concevoir l'horaire des cours, dans les écoles, c'est un casse-tête.

Absolument ! On est le seul pays en Europe à offrir un tel choix, à organiser un cours dès qu'un seul élève le demande. C'est un système beaucoup trop difficile à mettre en œuvre et qui le sera de plus en plus, au fur et à mesure que le nombre de convictions reconnues augmentera. Il y a des effets secondaires dommageables. Il y a de grosses écoles secondaires officielles à Bruxelles qui regroupent les élèves par choix de cours philosophiques. La ségrégation ne se fait donc pas seulement pour les 2 h de religion/morale mais pour toutes les matières ! C'est intolérable.

Quelle voie à suivre ? Supprimer les cours de religion/morale, n'est pas sans risque, tout de même.

Cela supposerait déjà de revoir la Constitution. Cela dit, ça ne devrait pas être un obstacle – depuis 1970, on modifie la Constitution à chaque législature. Ceci posé, supprimer les cours de religion/morale favorisera le développement de réseaux confessionnels, ce qui ne me paraît pas souhaitable dans l'idée d'une promotion d'un vivre ensemble harmonieux. Les écoles juives, islamiques et protestantes sont des écoles très homogènes sur le plan confessionnel. On n'y apprend pas la diversité et le vivre ensemble.

On s'achemine vers ce scénario, d'ici 2016 : 1 heure de citoyenneté et 1 heure de religion/morale/EPA. C'est la bonne médiane ?

D.R. Non. En une heure, on ne fait rien. Il est plus raisonnable

d'aller vers 2 h de cours communs pour tout le monde – avec éthique, éducation aux valeurs, etc. – et puis, de façon facultative, les cours de religion/morale. Un élément qui me semble crucial : ce cours d'éducation aux valeurs, d'enseignement du fait religieux, il faudrait idéalement l'enseigner aussi dans le réseau libre.

Cette fameuse heure d'EPA, ça doit être transitoire, pour vous ?

Oui. Et je suis étonnée de voir à quoi l'arrêt de la cour a abouti. On aurait pu se dire : l'arrêt est là, il concerne un cas, prenons le temps de réfléchir. On aura des demandes de dispenses en septembre. Cela aurait-il été vraiment dramatique de mettre ces élèves à l'étude ? Je ne comprends pas cette frénésie organisationnelle. On est dans une situation compliquée. Avec les attentats de Paris, on sentait une volonté commune pour mettre en place ce cours commun. Et là, on est revenu à un contexte tendu. ■

Propos recueillis par
PIERRE BOUILLON